



Centre des approvisionnements
Services du matériel et des acquisitions
200 rue Kent, Poste 9W087
Ottawa, Ontario
K1A 0E6

30 septembre 2016

Sujet : Avis d'Appel d'Offre: FP802-160203
Titre : Remplacement de l'éolienne
Lieu des travaux: Île Green, baie Fortune, Terre-Neuve-et-Labrador

Pêches et Océans Canada

Date de clôture :	lundi, 17 octobre 2016
Heure de fermeture des soumissions :	14 h 00 (HAE)
Numéro de l'appel d'offres :	FP802-160203

ADDENDA: No.3

Suite à l'invitation à soumissionner susmentionnée et précédemment publié sur le site électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), AchatsetVentes.gc.ca, Addenda (#3) est publié ici-bas.

**LES QUESTIONS SUIVANTES ONT ÉTÉ PRÉSENTES PAR UN SOUMISSIONNAIRE
POTENTIEL À L'AUTORITÉ CONTRACTANTE EN
RELATION AVEC LE AO EN SUJET:**

Q1 : L'eau sera-t-elle fournie à des fins personnelles et de forage?

R1 : Il incombera à l'entrepreneur de fournir l'eau à des fins personnelles et de forage.

Q2 : Est-ce que l'hébergement est fourni? Est-ce que la nourriture est fournie? Quels sont les coûts?

R2 : L'hébergement peut être fourni au logement des gardiens du phare de l'île. L'entrepreneur sera responsable d'apporter sa propre literie. Si l'entrepreneur le souhaite, les gardiens du phare peuvent préparer les repas et nettoyer après les repas chaque jour. Toutefois l'entrepreneur devra fournir sa propre nourriture (y compris l'eau potable) ainsi que les aliments pour les



deux (2) gardiens du phare. La coordination des activités, comme les douches quotidiennes et le nettoyage, demeure à la discrétion des gardiens du phare. Des frais de 50 \$ par jour par personne doivent être payés directement aux gardiens du phare.

Q3 : Est-ce qu'un hélicoptère sera fourni pour le transport de l'équipage (quatre personnes) et du matériel d'élingage à destination et en provenance du chantier?

R3 : Aucun vol en hélicoptère ne sera fourni pour transporter l'équipage et le matériel d'élingage.

Q4 : Dans la soumission pour un appel d'offres, il est indiqué que le socle actuel de l'éolienne sera réutilisé. Est-ce que cela signifie qu'il faudra effectuer le forage du socle et l'installation de 10 nouveaux boulons d'ancrage? Est-ce que le socle actuel est assez grand pour accueillir la plaque d'interface, qui mesure 1 200 mm sur 1 050 mm?

R4 : Le socle en béton qui soutient la tour existante mesure 1,5 m sur 1,5 m. Il doit être utilisé pour l'une des tours. L'ensemble de la disposition des boulons, du nombre de boulons et des profondeurs d'encastrement doit être conforme au guide sur la fondation et l'installation des tours Skystream 3.7 (Skystream 3.7 Tower Foundation & Installation Manual). On s'attend, à l'endroit du socle existant, à ce qu'il y ait une application de perçage ou de jointolement conforme aux recommandations du fabricant.

Q5 : Est-ce que le chemin de câbles est fourni?

R5 : Non, l'entrepreneur doit fournir le chemin de câbles.

Q6 : Le béton et le coulis sont-ils utilisés pour niveler les socles fournis?

R6 : Le béton et le coulis pour niveler les socles doivent être fournis et installés par l'entrepreneur.

Q7 : Est-ce que la flèche de levage est fournie ou incluse avec les structures?

R7 : Oui, la flèche de levage est fournie par le Ministère.

Q8 : Est-ce que la résine époxyde et les boulons d'ancrage de Hilti sont fournis?

R8 : Non, l'entrepreneur doit fournir la résine époxyde et les boulons d'ancrage de Hilti.

Q9 : La soumission ne fait pas référence à la mise à la terre. Est-ce que les tours doivent être mises à la terre? Le cas échéant, qui assure la mise à la terre?

R9 : L'ensemble des pièces métalliques exposées qui ne conduisent pas de courant de la tour, des nacelles de la turbine, des autres équipements métalliques et des boîtiers des fils conducteurs doit être raccordé à la terre, conformément à la section 10 de la dernière version du Code canadien de



l'électricité. Les exigences minimales relatives à la mise à la terre sont détaillées dans les feuilles de données sur les tours Skystream 3.7 du fabricant. Le matériel de mise à la terre doit être fourni et installé par l'entrepreneur.

Q10 : Est-ce que les câbles d'alimentation sont fournis?

R10 : Non, l'entrepreneur doit fournir les câbles d'alimentation.

Q11 : Quelle est la liste des matériaux fournis par Pêches et Océans Canada (MPO)?

R11 :

1. 5 – hydroliennes Skystream 3.7 (2,0 kW, 240 V/60 Hz)
2. 5 – tours autoportantes tubulaires en trois sections (modèle de la fondation; 34 pi sur 19 po)
3. 5 – plaques de charnière et matériel pour les tours (34 pi sur 19 po)
4. 1 – trousse de flèche de levage avec matériel
5. 2 – onduleurs SA de raccordement coordonné au réseau de distribution d'électricité avancés GS8048A-8000W
6. 2 – GSLC175-120/240 précâblés
7. 1 – panneau de contrôle à distance MATE3
8. 1 – HUB4 – 4 ports et 1 port MATE
9. 5 – déconnexions de la tour Nema 4X 32 A
10. 5 – résistance de charge de diversion/de freinage dynamique
11. 5 – régulateurs de charge TS-60 Tristar de type Séries de 60 ampères, 12/24/48 V

Tous autres termes et conditions de cette exigence demeurent inchangés.

Les soumissionnaires doivent accuser réception du présent addenda en apposant leur signature dans l'espace prévu ci-dessous et en joignant une copie du présent document à leur proposition.

Veillez agréer mes salutations distinguées.

Iryna Volochay
Agent des marchés senior
Centre d'approvisionnement
Services du matériel et des acquisitions
Opérations financières et Gestion du Matériel
Pêches et Océans Canada
200, Kent Street
Ottawa, ON, K1A 0E6, CANADA
Gouvernement du Canada



Téléphone : (613) 993-1550
Télécopieur : (613) 991-4545
Courriel : Iryna.Volochay@dfo-mpo.gc.ca

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

Nom de l'entreprise _____

Signature _____